



Avertissement avant saisie vente

Par Veron

Bonjour à tous,

J'ai reçu au mois de mars 2020 un avis de "Dernier avertissement avant saisie vente" par un huissier de justice concernant une créance dont je ne connais absolument pas le créancier en l'occurrence "Financo"

En effet d'après l'huissier j'aurai fait un dossier financier à l'époque où j'habitais Grenoble, c'est à dire en 2010 bien que l'huissier refuse de me communiquer les dates...

Selon l'huissier, j'aurai été jugé par le tribunal de Grenoble alors que je n'ai jamais eu de convocation ni de courrier me signifiant le jugement.

Par ailleurs, après avoir contacté le cabinet d'huissiers, celui ci se refuse à me donner les pièces justificatives du dossier, à savoir :

- Date de créance et titre exécutoire.
- Date de jugement.
- Date de signification du jugement.

À aucun moment je n'ai dans ce dossier eu connaissance d'un jugement et j'ai été jugé par défaut puisque bien évidemment je n'étais pas informé et je n'ai jamais reçu de courrier jusqu'à ce mois de mars 2020 me réclamant une somme de 863,10? en créance principale ainsi que des menaces de saisie.

Pourriez-vous m'indiquer s'il vous plaît la procédure à suivre ?

Merci par avance pour votre aide,

Cordialement